



PROTOCOLE SANITAIRE

GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS
MANEMONTAIS (CALM)

SOMMAIRE

Cadre juridique

Principes généraux

Capacité et lieu d'accueil

Publics concernés

Inscription

I. Règles et mesures sanitaires du centre

- 1) Le nettoyage et la désinfection des locaux
- 2) Les gestes barrières
- 3) Le port du masque
- 4) Les salles mise à disposition

II. Règles et conditions d'organisations de la vie quotidienne

- 1) L'accueil des enfants
- 2) La restauration
- 3) Cas particuliers

III. Règles et conditions d'organisations des activités

- 1) Les activités physiques, sportives et manuelles
- 2) Les sorties

IV. Règles et conditions d'organisations des transports

- 1) Les déplacements hors des locaux
- 2) Les déplacements en transport commun, mini bus ou voiture personnelle

V. Journée type de fonctionnement de l'accueil de loisirs

- 1) L'accueil des groupes
- 2) Tableau récapitulatif

VI. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

Cadre juridique

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement qui ont repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précisées par le présent protocole et les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé.

Durée des mesures : jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités

Principes généraux:

Ce guide précise les modalités pratiques de réouverture de l'accueil de loisirs et son fonctionnement. Il est destiné à la Mairie de Montmain, à l'équipe d'animation, aux directeurs de l'ACM et aux parents.

Il va se répartir sous 3 règles bien distinctes :

- Les règles concernant les mesures sanitaires
- Les règles concernant l'organisation de la vie quotidienne
- Les règles concernant l'organisation des transports

Ce protocole est un guide relatif à l'accueil des maternels et primaires (3 -11 ans) pour la réouverture de l'accueil de loisirs.

Capacité et lieu d'accueil:

Nous allons nous référer aux protocoles sanitaires de la Direction de la jeunesse et des sports et de cohésion sociale (DDCS). Il est demandé aux organisateurs de privilégier l'organisation dans les écoles afin de limiter les déplacements des mineurs.

Les accueils se feront dans quatre salles de classe de l'école de Montmain (3 salles d'activités + une salle de sieste)

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les enfants seront répartis dans trois classes bien distinctes (tranches d'âges adéquates) sans possibilité de se croiser pour un effectif maximum de 15 enfants/classes pour les primaires et 20 enfants pour les maternelles encadrés par deux ou trois animateurs conformément au respect du protocole sanitaire de la DDCS.

Publics concernés:

Afin de respecter les gestes barrières et les mesures sanitaires, nous allons accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

L'accueil sera ouvert aux manémontais qui viennent régulièrement au centre de 8h à 17h20 constitué de trois groupes distincts. L'accueil sera également ouvert aux communes avoisinantes et extérieures en fonction des places disponibles et restantes.

Un accueil échelonné sera effectué le matin respectivement à 8h, 8h10, 8h20 et le soir à 17h00, 17h10 et 17h20

Inscription

Les inscriptions des enfants seront disponibles par mail et le sur le site de Montmain à partir du 23/06/2020.

Les inscriptions seront **à la semaine**

L'accueil sera ouvert aux Manémontais, aux enfants venant régulièrement au centre (mercredis et garderies) de 3 à 11 ans révolus. L'accueil sera ouvert également aux communes avoisinantes et extérieures. Les parents seront avertis des places disponibles et restantes.

I. Règles et mesures sanitaires du centre

1) Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle contre la propagation du virus.

Le nettoyage sera effectué plusieurs fois dans la journée (poignée de portes, sols, surfaces...) seront quotidiennement désinfecté avec un produit virucide NF EN 14476 ou eau de javel diluée.

Les locaux seront quotidiennement aérés durant la journée. Le nettoyage approfondi des locaux et du matériel utilisé (échanges de ballons, jouets, crayons...) se fera chaque soir après l'accueil des enfants.

2) Les gestes barrières

L'équipe d'animation effectuera une prise de température à chaque arrivée de l'enfant. Si l'enfant a plus de 38°C, il ne sera pas accepté.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes.

Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.

Les enfants devront se laver les mains :

- ✓ A l'arrivée et au départ dans l'école
- ✓ Avant et après chaque activité
- ✓ Avant et après chaque repas
- ✓ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'enfant.

Un marquage au sol est installé devant l'accueil et dans les enceintes des locaux de manière à inciter les enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum.

3) Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants des accueils et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1m ne peut être garantie.

4) Les salles mise à disposition

Les salles de classes de l'Ecole de Montmain seront mises à disposition (quatre classes).

- Les sanitaires par groupe

Des réhausseurs de toilettes et des marches pieds seront présents dans un des sanitaires de l'école pour les plus petits.

- La cantine
- La salle de sport

II. Règles et conditions d'organisations de la vie quotidienne

1) L'accueil des enfants

Les enfants de Montmain seront accueillis de 8h à 17h20.

Un accueil échelonné sera effectué le matin et le soir

Premier groupe : 8h-17h

Deuxième groupe : 8h10-17h10

Troisième groupe : 8h20-17h20 (accueil maternel)

Les enfants doivent amener le premier jour **(qui doit rester au centre sur la semaine)**

- ✚ Un sac à dos ou un sac plastique marqué de leurs prénoms avec un change complet (short, t-shirt, slip, chaussettes et doudou (pour les - de 6 ans)
- ✚ Casquettes
- ✚ Crème solaire
- ✚ Gourdes ou gobelets rigides

✚ K-way

✚ Blouse ou vieux t-shirt pour la peinture

2) La restauration

Un sens de circulation sera mise en place pour l'arrivée et le départ des enfants.

Le réfectoire sera séparé en deux zones (pour les deux groupes primaires) et une zone pour les maternelles.

Il y aura deux services : un service pour les maternelles à 11h30 et un service pour les primaires à 12h30

Un animateur sera attribué aux services (vaisselle & service à table) et aux nettoyages des sanitaires au cours de la journée.

La restauration sera livrée par le SIVOM.

3) Cas particuliers

Les anniversaires pourront être effectuées au sein du centre sous réserve de nous prévenir à l'avance.

Les parents devront amener :

✚ Des bonbons en sachet individuel déjà emballé (type smarties, sachet individuel haribo...)

✚ Des boissons

INTERDICTION DE RAMENER DES JOUETS ET PELUCHES PERSONNELS AU SEIN DU CENTRE

III. Règles et conditions d'organisations des activités

1) Les activités physiques, sportives et manuelles

Les activités physiques, sportives et manuelles se dérouleront principalement dans la cour de l'école.

Chaque matériel sera référé à chaque groupe et nettoyé à chaque utilisation.

Les activités se dérouleront dans chacun des groupes sans croisement.

Pour les activités manuelles, nous allons préparer un sac avec les matériaux qui seront utilisés par les enfants au cours des activités (feutres, crayons....)

2) Les sorties

Les sorties seront organisées à proximité du centre par groupe distincts.

IV. Règles et conditions d'organisations des transports

1) Les déplacements hors des locaux

Les déplacements hors des locaux auront lieu avec chaque groupe accompagné par deux encadrants.

2) Les déplacements en transport commun ou mini bus

La règle de distanciation sociale reste toujours appliquée et ne nous permet pas pour le moment d'organiser de grandes sorties loin du centre.

V. Journée type de fonctionnement de l'accueil de loisirs

3) L'accueil des groupes

Les enfants seront accueillis de 8h à 17h20 séparé en trois groupes bien distincts avec des arrivées et des départs échelonnés.

4) Tableau récapitulatif

La journée type de l'accueil de loisirs (vacances scolaires) :
8h00-17h00 ou 8h10-17h10 ou 8h20-17h20

Le déroulement	Les espaces utilisés	Le rôle de l'adulte
<p>7h30 ou 8h : Arrivée de l'équipe d'animation</p> <p>Arrivée côté portail</p> <p>Accompagnement de l'enfant obligatoire devant le portail</p> <p>8h00 : Ouverture de l'accueil de loisirs pour le premier groupe</p> <p>8h10 : Ouverture de l'accueil de loisirs pour le deuxième groupe</p> <p>8h20 : Ouverture de l'accueil de loisirs pour le troisième groupe</p>	<p>Salle de classe</p>	<p>Deux animateurs sont respectivement présents à 7h30 ou 8h00 par roulement.</p> <p>L'arrivée s'effectue au portail de l'école</p> <p>Pointage obligatoire de l'enfant</p> <p>Prise de température réalisé par l'équipe d'animation</p> <p>Lavage de mains des enfants</p> <p>Mettre l'heure d'arrivée sur la feuille</p> <p>1 animateur au pointage, le 2^{ème} peut aller dehors ou rester dans la salle chacun avec son groupe</p> <p>Les parents n'auront pas droit de rentrer</p>

<p>Jusqu'à 9h15 : temps libre</p>		<p>dans le centre sauf cas exceptionnel (ils doivent être équipés d'un masque)</p> <p>Inscrire les enfants et les jeunes</p> <p>Communiquer avec les parents</p> <p>Animer</p>
<p>9h30 : Temps d'activités</p> <p>11h00 : Fin d'activités, rangement</p>	<p>Salle de classe</p> <p>Cour de récréation</p>	<p>Vérifier l'effectif (faire l'appel)</p> <p>Animer des activités</p> <p>Veiller à la sécurité des enfants</p> <p>Encadrer son public</p> <p>Ranger les espaces et le matériel.</p>
<p>11h30 -12h30 : repas des maternelles</p> <p>12H30-13H30 : repas des primaires</p> <p>13h00 : temps de relaxation et temps calmes et sieste pour les plus petits</p>	<p>Le réfectoire</p>	<p>Veiller à ce que les enfants et les jeunes se lavent les mains, avant et après le repas.</p> <p>Les animateurs se chargent du service, du lavage de la vaisselle et du nettoyage par roulement</p> <p>Sensibiliser les enfants et les jeunes aux goûts, à l'alimentation et ses vertus, aux gâchis.</p> <p>Le temps de relaxation s'effectue dehors ou chacun dans sa classe et dans son groupe. La sieste des petits se déroulent dans une salle de classe de Montmain</p> <p>Veiller au bon déroulement du temps de repas.</p> <p>Ranger le réfectoire.</p>
<p>14h00-14h15 : Reprise des activités</p> <p>15h15 : fin des activités</p>	<p>Salle de classe</p> <p>Cour de récréation</p>	<p>Accompagner l'enfant et le jeune dans ses choix de loisirs.</p> <p>Animer des activités</p> <p>Veiller à la sécurité des enfants et des jeunes</p> <p>Encadrer son public</p> <p>Ranger les espaces et le matériel dans l'espace dédié pour le rangement et la désinfection</p>

<p>16h00 : Le goûter</p>	<p>Salle de classe Ou dans la cour de récréation</p>	<p>Veiller à ce que les enfants et les jeunes se lavent les mains, avant et après le goûter. Ranger le réfectoire</p>
<p>16h30 - 17h00 : Temps libre</p> <p>Sortie côté porte derrière</p> <p>17h00 : Départ du premier groupe 17h10 : Départ du deuxième groupe 17h20 : Départ pour le troisième groupe</p> <p>Départ des enfants pour les parents qui le souhaitent.</p> <p>17h15 ou 18h : Départ de l'équipe d'animation</p>	<p>Salle de classe Ou dans la cour de récréation</p>	<p>Le départ s'effectue à la porte de derrière de l'école</p> <p>Les parents n'auront pas droit de rentrer dans le centre</p> <p>Lavage de mains des enfants</p> <p>Veiller au départ des enfants et des jeunes</p> <p>Mettre l'heure de départ sur la feuille</p> <p>Faire signer les parents pour le départ</p> <p><u>Les parents doivent amener leurs propres stylos</u></p>

- *Faire respecter les règles de vie en commun (bonjour, merci, le respect, le partage...).*
- *Je montre l'exemple : dans mon attitude, mon comportement, mon langage (L'utilisation du portable, la politesse, je fais l'effort de goûter aux repas...)*
- *Noter dans le cahier, les soins effectués aux enfants au cours de la journée.*
- *Prendre une trousse de soins lors des sorties.*
- *Evaluer nos actions au quotidien (communication en équipe).*
- *Transmettre les informations aux parents sur les sorties et les activités à venir.*
- *Communiquer avec les parents des faits de la journée, même des moindres concernant leur enfant.*

VI. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires